

Première séance, mardi 9 novembre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Validation et assermentation des mandats de députés de MM. Othmar Neuhaus et Jean Deschenaux. – Communications de la présidence. – Projet de décret relatif à l'élection collective de 12 procureur-e-s auprès du Ministère public unifié. – Projet de loi N° 209 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs; entrée en matière, première et deuxième lectures; vote final. – Projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011; entrée en matière générale; Direction de la santé et des affaires sociales; Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport; Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB); Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts; Direction de l'économie et de l'emploi; Rapport annuel 2010 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Christian Bussard, Charle de Reyff, Daniel de Roche, Bernadette Hänni-Fischer, Yves Menoud, Jacques Morand, Erika Schnyder et Olivier Suter.

Sans justification: M. Claude Chassot.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

La Présidente. J'ai le plaisir de vous saluer très cordialement et d'ouvrir cette session qui verra notamment se dérouler les élections protocolaires pour l'année 2011.

Nous avons eu la douleur de perdre un collègue, Moritz Boschung, et je souhaite que nous respections un moment de silence en sa mémoire.

Repond Nicolas (PS/SP, GR). En quelques mois, nous avons perdu deux députés et un ancien député. Alors pour moi, un moment de silence, c'est bien mais cela ne suffit pas. Pour vous dire la vérité, j'ai été profondément touché par les décès d'Anne-Lise, de Moritz et de notre ancien collègue Michel Monney. Ainsi lors de l'enterrement de Moritz, après un magnifique duo à l'orgue et au violon, probablement signé Jean-Sébastien Bach, j'étais tellement touché dans ma chair que j'ai été lâche et que je n'ai pas osé applaudir alors que c'est grâce à Moritz, à son soutien à la musique entre

autres, qu'on pouvait écouter cette magnifique musique. Applaudir la musique, oui mais aussi et surtout l'homme qu'il a été! Aussi, chers ami-e-s, il y a ce mot que j'aimerais que l'on dise, ce mot que l'on nous enseigne depuis tout petit, qui est l'un des plus beaux dans toutes les langues, ce mot qui fait autant de bien lorsqu'on le dit que lorsqu'on l'entend, ce mot qui aide à communiquer et qui veut dire aussi «je t'aime» parce que je donne et que tu donnes, ce mot que l'on dit trop souvent machinalement et qui a pourtant tout son sens. Alors pour tout ce que vous avez apporté au canton de Fribourg, pour tout ce que vous nous avez personnellement apporté, pour toute notre amitié, chère Anne-Lise, cher Moritz, et cher Michel, nous nous levons et nous vous disons sincèrement un tout grand merci et bravo. (*Applaudissements!*)

La Présidente. Un autre de nos collègues est touché par le deuil. Je voudrais, au nom de vous toutes et tous, adresser des sincères condoléances et une profonde sympathie à Denis Grandjean qui a eu la douleur de perdre son papa, Ernest, qui a siégé durant plus de 25 ans ici dans ces rangs au Grand Conseil. Cher Denis, toutes nos condoléances et notre sympathie en ces moments de séparation.

Validation et assermentation

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base des dossiers y relatifs, que le remplacement de feu Moritz Boschung et de Michel Buchmann, démissionnaire, a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Singine et de la Glâne. Le Bureau a également constaté que MM. Othmar Neuhaus et Jean Deschenaux remplissaient les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi susmentionnée et qu'ils ne sont pas touchés par l'article 49 de la même loi sur les incompatibilités entre leur statut professionnel et leur fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats de député.

a) Validation des mandats de députés de MM. *Othmar Neuhaus* et *Jean Deschenaux*, en remplacement respectivement de MM. Moritz Boschung et Michel Buchmann.

– Les mandats de députés de MM. Othmar Neuhaus et Jean Deschenaux sont validés tacitement.

b) Assermentation de MM. Othmar Neuhaus et Jean Deschenaux.